



Remboursement anticipé du crédit immo sans payer les 3%

Par **CorrottePascal**, le 17/02/2017 à 10:20

bonjour,

nous avons vendu notre maison et nous allons rembourser le crédit immobilier qui en l'occurrence, est un crédit de restructuration avec BNP personnel finance.

Comme stipulé dans le contrat, les 3% d'indemnités ne sont pas à payer en cas de mutation de l'un des deux conjoints.

Ce qui est le cas dans notre situation :

En effet, je travaillais à Tourcoing pour le ministère de la justice et nous habitons LILLE. J'ai muté en septembre 2016 pour le tribunal de LILLE et depuis nous avons mis notre maison en vente. Nous avons signé le compromis en janvier 2017. Nous allons vivre en dehors de LILLE. La particularité ici est que ma mutation est dans la ville où nous habitons. Tout simplement, il est préférable pour moi d'éviter d'habiter dans un secteur où vivent les personnes sous main de justice dont je m'occupe. C'est pour cela que j'habitais LILLE quand je travaillais à Tourcoing.

Je joint une copie de la page du contrat avec la banque.

INDEMNITE

Lors du remboursement anticipé total ou partiel, vous aurez à régler une indemnité égale à un semestre d'intérêts calculés aux taux du crédit sur le montant du remboursement, sans pouvoir excéder 3% du solde débiteur du compte avant le remboursement.

Toutefois, vous n'aurez pas d'indemnité à régler en cas de remboursement anticipé motivé :

-par la vente du bien donné en garantie (s'il s'agit de votre résidence principale) faisant suite à un changement du lieu d'activité professionnelle de vous-même ou de votre conjoint.

Je veux absolument éviter de payer les 3% car j'ai déjà eu un souci important avec BNP personnel finance par rapport au paiement des 3 tranches de travaux avec l'entreprise qui devait renover ma maison il y a 4 ans. En effet, BNP personnel finance m'a envoyé le dernier

des 3 chèques (environ 15000 euro) chez moi, par courrier simple au lieu de l'envoyer par recommandé. L'artisan qui était chez moi en train de faire les travaux, a pris mon courrier sans me le dire, et il a encaissé le chèque. Par la suite, il n'a jamais fini les travaux et son entreprise a déposé le bilan. J'ai au final perdu beaucoup d'argent à cause de cette escroquerie qui pour moi aurait pu être évitée par la banque.

Je veux être sûr que BNP personnel finance respectera le contrat par rapport à ma mutation professionnelle...

Pouvez-vous me conseiller sur les arguments que je dois apporter lorsque je vais rembourser mon crédit par anticipation...

Je vous remercie par avance